



HUMIDITÉ ?



COURANTS D'AIR ?



SENSATIONS DE FROID ?



FACTURES ÉLEVÉES ?

***N'attendez plus,
demandez une
visite énergie gratuite !***

Le Plan d'Action Préventive en matière d'Énergie (PAPE*)

***réalise des visites à domicile, vous conseille et distribue
des équipements économes en énergie.***

* Le PAPE est un projet de la Région wallonne qui a pour mission d'accompagner les ménages dans l'amélioration de leur gestion énergétique en vue de mieux maîtriser leur consommation d'énergie et réduire leur facture d'énergie.

LE SUIVI INDIVIDUALISÉ

L'objectif du suivi individualisé est de vous fournir un accompagnement personnalisé afin d'identifier les mesures à prendre pour réaliser des économies d'énergie et diminuer le coût de la facture d'énergie.

Concrètement, le suivi se décline en trois étapes :

- ❶ Visite du logement et bilan énergétique
- ❷ Conseils et informations
- ❸ Accompagnement dans la mise en œuvre des solutions identifiées

>>> ce suivi est gratuit.

COMMENT LA VISITE SE DÉROULE-T-ELLE ?

Le conseiller en énergie analysera, via divers appareils de mesure ad hoc (caméra thermique, hygromètre, sonde de température de l'eau,...), l'état du logement, des appareils/équipements et réalisera un inventaire des habitudes de consommation.

Suite à cette visite, un rapport reprenant les observations du conseiller en énergie, ainsi que les pistes de solutions préconisées pour pallier au(x) problème(s) rencontré(s) vous est envoyé, ainsi qu'au travailleur social gestionnaire du dossier.

LES SOLUTIONS POSSIBLES

Le conseiller en énergie peut vous aider dans la mise en œuvre des solutions identifiées.

Exemples de solutions :

- ❶ Distribution gratuite de matériels économiseurs d'énergie (ampoule led, bas de porte, multiprise, réflecteur, déshumidificateur, pommeau de douche économique, clé de purge, joint d'étanchéité,...)
- ❷ Accompagnement pour un changement de fournisseur d'énergie
- ❸ Mise en place d'un suivi des index de consommation
- ❹ Aides et conseils concernant les primes « énergie »



Des questions ?

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter votre CPAS.

GAS